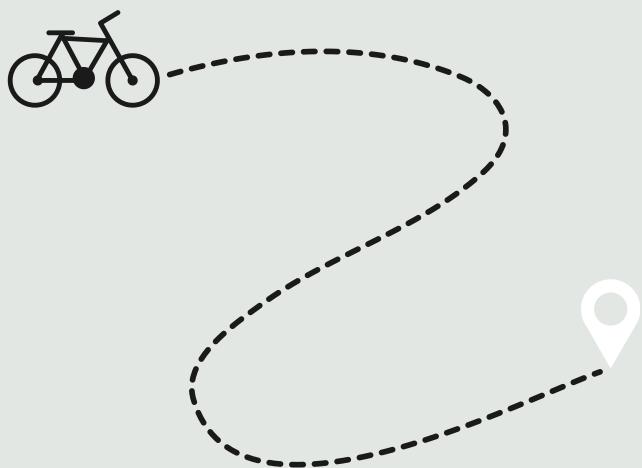




BAILLEUL
VÉLO CLUB



PARTENAIRE

Bailleul Vélo Club

Saison 2024 - 2025



Fondé en 2023, notre club de vélo s'est rapidement imposé comme une communauté dynamique pour tou(te)s les passionné(e)s de cyclisme. Avec 102 membres à notre actif, nous nous réjouissons de la diversité et de l'enthousiasme que chaque cycliste apporte au groupe.

Notre club offre des équipes adaptées à tous les niveaux : de l'**Ecole de vélo** pour les plus jeunes, désireux d'apprendre et de s'amuser, à notre **Women Team**, qui encourage la présence féminine dans le monde du cyclisme. Nos **Groupes B et A** permettent aux amateurs de tous niveaux de se retrouver et de partager leur passion, tandis que notre **groupe compétition** s'adresse à ceux qui cherchent à se surpasser et à représenter fièrement notre club lors de compétitions locales et régionales.

Chaque dimanche, la place de *Bailleul* devient le point de ralliement où tous nos membres se donnent rendez-vous. La bonne entente et la belle cohésion entre nos membres ne sont pas de vains mots mais la réalité qui anime chaque sortie. Chez nous, l'esprit d'équipe et le soutien mutuel transcendent les différences d'âge, de sexe ou de niveau. Nous croyons fermement que le cyclisme est plus qu'un sport ; c'est un vecteur de santé, de bien-être et d'amitiés durables.

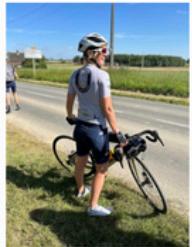
Edouard H.

M A D E T O R I D E

M A D E T O R I D E



M A D E T O R I D E



NOS COULEURS
OFFICIELLES



NOS COULEURS
ESTIVALES



M A D E T O R I D E



 **BAILLEUL**
VELO CLUB

POUR NOTRE
SÉCURITÉ



NOS COULEURS
HIVERNALES



Coming
Soon

LE PRÉSIDENT

EDOUARD HERVE

A la tête de notre club se trouve Édouard Hervé dont la passion pour le vélo s'est manifestée dès son plus jeune âge. Ostéopathe de profession, Édouard s'est spécialisé dans la prise en charge des cyclistes. Une expertise qu'il a développée au cœur du **peloton professionnel**.

Fort de 8 années d'expérience auprès d'équipes de renom telles que **Giant Alpecin, Sunweb, Fortuneo et Arkea-Samsic**, mais aussi l'**équipe Féminine FDJ SUEZ** il a acquis une compréhension profonde des besoins spécifiques des cyclistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels !

En 2018, Édouard a franchi une étape supplémentaire dans son engagement pour le cyclisme en **fondant la clinique AUTOUR du CYCLISTE** à Meteren, un établissement dédié au bien-être et à la performance des cyclistes. Diplômé Bike PT GOLD, une qualification obtenue auprès de l'éminent Eric Moen, Édouard combine une approche scientifique rigoureuse avec sa passion pour le cyclisme pour offrir une prise en charge holistique à ses patients.

En tant que président de notre club, Édouard met son expérience et son expertise au service de tous nos membres, promouvant une culture de santé, de bien-être et d'excellence dans le sport. Son leadership est guidé par la conviction que chaque coup de pédale est une étape vers un équilibre physique et mental optimal, faisant de notre club un espace où la passion du vélo et le soin du cycliste se rencontrent harmonieusement.



NOS OBJECTIFS

- **Développer l'École de Vélo :** Notre priorité est de nourrir la passion du cyclisme chez les jeunes. Nous ambitionnons d'élargir notre école de vélo pour offrir un programme complet d'initiation et de perfectionnement, accessible à tous les jeunes enthousiastes, leur permettant de développer leurs compétences et leur amour pour le sport dans un cadre sécurisé et stimulant.
- **Acquisition de Matériel :** Afin de soutenir efficacement notre école de vélo et tous nos membres, l'achat de matériel de qualité est essentiel. Nous envisageons d'investir dans des équipements modernes et adaptés, y compris des vélos de différentes tailles, des équipements de sécurité, et des outils pédagogiques, pour assurer une expérience d'apprentissage optimale et sécuritaire.
- **Accompagnement des Passionné(e)s :** Nous nous engageons à soutenir tous nos membres dans leur parcours cycliste, en proposant des conseils et une variété de sorties en groupe. Notre objectif est de cultiver une communauté soudée, où chaque membre peut progresser, partager et vivre pleinement sa passion pour le vélo.
- **Soutien à l'Équipe de Compétition :** Nous sommes déterminés à accompagner notre équipe de compétition engagée dans les circuits UFOLEP et/ou FFC. En fournissant les ressources nécessaires pour l'entraînement, l'équipement et les déplacements, nous aspirons à leur permettre d'atteindre leurs objectifs de performance et de contribuer au prestige du club.
- **Organisation d'Événements Cyclistes :** Un de nos objectifs majeurs est d'enrichir le calendrier cycliste régional par l'organisation d'événements marquants. Le premier de ces événements, "**L'Enfer des Flandres**", se tiendra le **22 juin 2025**. Cette cyclosportive, destinée à devenir une référence dans le paysage cycliste, illustrera notre engagement envers la promotion du cyclisme et le renforcement des liens au sein de la communauté cycliste et au-delà.



NOTRE DEMANDE





+33 6 98 11 83 93
bailleulveloclub@gmail.com
45 rue Albert Denvers
59270 Bailleul

Entre les soussignés :

BAILLEUL VELO CLUB Association Loi 1901, dont le siège social est situé à **45 rue Albert Denvers 59270 Bailleul**, représentée par Edouard HERVE, en qualité de Président, ci-après dénommée "le Club",

Et :

_____, dont le siège social est situé à _____
_____, représentée par _____
, en qualité de _____, ci-après dénommée "le Sponsor",

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions du partenariat de sponsoring entre le Sponsor et le Club, dans le cadre des activités et événements organisés par le Club de Vélo.

Article 2 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter du **01 septembre 2024** et se termine le **01 septembre 2025**, sauf résiliation anticipée selon les conditions prévues à l'article 7 du présent contrat.

Article 3 – Engagements du Sponsor

Le Sponsor s'engage à fournir au Club de Vélo les contributions suivantes (cochez les cases concernées)

- Une contribution financière d'un montant de _____, payable une fois par virement ou chèque au nom de l'association.
 - Fourniture de matériels : _____
-
- L'autorisation d'utiliser le logo et les marques du Sponsor sur les supports de communication du Club , y compris mais sans s'y limiter, le site web , les affiches , et les réseaux sociaux , sur le MAILLOT , CUISSARD

Article 4 – Engagements du Club

En contrepartie du soutien du Sponsor, le Club s'engage à :

1. Apposer de manière visible le logo du Sponsor sur tous les supports définis en amont avec les deux parties, communiqués de presse etc...
2. Remettre au Sponsor un rapport annuel détaillant l'utilisation des fonds et la visibilité offerte.

Article 5 – Droits d'exploitation et de propriété intellectuelle

Le Sponsor concède au Club une licence non exclusive, mondiale, et gratuite pour l'utilisation de ses marques et logos, limitée à la durée du contrat et aux termes prévus par celui-ci. Toute utilisation du logo ou des marques en dehors des termes de ce contrat devra être expressément autorisée par le Sponsor.

Article 6 – Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées dans le cadre du présent contrat, sauf obligation légale de divulgation ou accord écrit entre les parties.

Article 7 – Résiliation

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par l'une des parties en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant [Nombre de jours] jours. En cas de résiliation anticipée, le Club s'engage à rembourser la partie du montant du sponsoring non utilisé, au prorata temporis.

Article 8 – Dispositions diverses

1. Modifications : Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.
2. Litiges : Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social du Club.
3. Droit applicable : Le présent contrat est régi par le droit français.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux.

Pour le Bailleul Vélo Club

EDOUARD HERVE



BAILLEUL VELO CLUB
Association N°W594012804

Pour le Sponsor

[Nom du Représentant légal]

[Signature]



DÉDUCTION D'IMPÔT SUR LES DONS

cerfa N° 11580*03	Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)	Numéro d'ordre du reçu <input type="text"/>
Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination : <input type="text"/>		
Adresse : N° Rue		
Code postal Commune		
Objet : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		

Pour les Entreprises :

Les entreprises faisant des dons à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique peuvent bénéficier d'**une déduction fiscale de 60 %** du montant de leur don. Cette réduction s'applique dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'entreprise. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les cinq exercices suivants, sous réserve des mêmes limites.

Pour les Particuliers :

Les particuliers choisissant de faire un don à des organismes éligibles peuvent bénéficier d'**une réduction d'impôt de 66 %** du montant de leur don. Le plafond de cette réduction est fixé à 20 % du revenu imposable du donneur. Tout montant excédant ce plafond peut être reporté sur les cinq années suivantes, en respectant les mêmes conditions.

Comment ça fonctionne ?

1. Réalisez votre don à une organisation éligible.
2. Conservez le reçu fiscal qui vous sera fourni par l'organisation. Ce document CERFA est essentiel pour justifier votre don auprès de l'administration fiscale.
3. Reportez le montant de votre don sur votre déclaration d'impôts, en utilisant les formulaires adéquats :
 - Pour les entreprises, il s'agira généralement du formulaire n°2069-RCI.
 - Pour les particuliers, les dons sont à déclarer sur l'annexe 2042 RICI de votre déclaration de revenus.

Exemple :

- Une entreprise faisant un don de 10 000 € à une association reconnue d'utilité publique pourrait réduire son impôt sur les sociétés de 6 000 €.
- Un particulier faisant un don de 1 000 € pourrait bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 660 €.



bailleulveloclub@gmail.com



@BailleulVeloClub



@bailleul.cc



www.bailleulveloclub.fr

